

NATURELLEMENT
VAL DE REUIL



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Sommaire

PREAMBULE

1 – CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

- 1.1 – L'environnement macroéconomique
- 1.2 – Le projet de Loi de Finances 2025
- 1.3 - Le contexte financier local

2 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

- 2.1 – La section de fonctionnement
- 2.2 – La section d'investissement

3 – L'ANALYSE DE LA DETTE

- 3.1 – L'encours de dette
- 3.2 – Ratio de désendettement

4 – ANNEXE

- 4.1 – Les ratios : comparatif

PREAMBULE

L'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, une délibération spécifique prend acte de ce débat.

Ainsi, ce rapport d'orientation budgétaire procède tout d'abord à un rappel du contexte économique au moment de l'élaboration de ce document, puis sera complété par les prévisions et les orientations financières proposées pour 2025, avant de dresser un état de la dette de la Commune.

Ces informations permettent ainsi d'ouvrir le débat sur le projet de budget 2025.

1- ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 : UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL INCERTAIN

La préparation budgétaire 2025 intervient avant la clôture de l'exercice 2024 et avant le vote de la loi de finances 2025.

Dans un **contexte d'incertitude inédit**, ce rapport se fonde donc sur des éléments prévisionnels **tels que proposés aux parlementaires en octobre dernier** et dans un contexte économique et politique national incertain.

1-1 L'environnement macroéconomique

Fin 2024, les perspectives économiques demeurent incertaines en raison de la persistance d'un contexte international instable, de l'instabilité gouvernementale et de la difficulté à définir une majorité parlementaire.

La croissance resterait limitée à +1,1% en 2024 selon les prévisions déjà optimistes de l'INSEE, et se maintiendrait au même niveau en 2025.

L'inflation, en raison de la baisse des coûts de l'énergie, se normaliserait en 2025, après son ralentissement en 2024 (+1,3% selon les dernières prévisions de l'INSEE) et des niveaux très élevés ces dernières années (+ 4,9% en 2023 et + 5,2% en 2022).

En réaction à ce ralentissement de l'inflation et après deux années de politiques monétaires restrictives, la Banque Centrale Européenne a engagé un assouplissement de sa politique monétaire. La baisse de ses taux directeurs depuis l'été 2024 devrait se poursuivre en 2025, et ainsi permettre une baisse des taux d'intérêt.

1-2 Le projet de Loi de Finances 2025

Initialement prévu à 4,4% en Loi de Finances 2024, le déficit budgétaire s'établirait au moins à 6,1% en 2024. Le projet de loi de Finances 2025 déposé en octobre par le gouvernement de Michel Barnier fixait un objectif de déficit à 5,2%, avec la réalisation d'un effort de 60 milliards dont 40 de baisses de dépenses.

Si ces objectifs se confirmaient, 5 milliards d'économie seraient demandés aux collectivités pour contribuer à l'effort de redressement des comptes publics.

Plusieurs dispositions financières et fiscales pourraient impacter les budgets des collectivités et en particulier celui de la Commune de Val-de-Reuil.

- **La DGF 2025 :**

Aucune hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement ne serait prévue.

Les modalités de répartition de l'enveloppe seraient revues. La dotation de solidarité urbaine (dont bénéficie la Commune) serait abondée de 140 millions d'euros, mais l'écêtement de la part forfaitaire, supprimé en 2024, serait réactivé.

- **Le FPIC :**

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales est prévu stable à 1 milliard d'euros. Le mécanisme de garantie en cas de sortie ne semble pas être remis en cause.

- **La fiscalité locale :**

Depuis 2018, les bases fiscales sont revalorisées forfaitairement en fonction de l'inflation constatées en novembre de l'année précédente. Pour 2025, le taux provisoire de l'IPCH de novembre 2024 s'établit à 1,7% en forte baisse par rapport aux années précédentes (3,9% en 2024, 7,1% en 2023).

- **Le soutien à l'investissement des collectivités :**

Le PLF 2025 d'octobre prévoyait une diminution du soutien à l'investissement par plusieurs mesures :

- Diminution du fonds verts (1 milliard d'euros contre 2,5 milliards dans le PLF 2024)
- Reconstitution des principales dotations d'investissement (dont la DSIL et la DPV)

- Diminution du FCTVA : le taux de FCTVA est diminué de 10%, il s'établirait à 14,85% contre 16,404%, pour les attributions versées dès le 1er janvier 2025 (donc sur les dépenses 2024). Le FCTVA serait également recentré uniquement sur les dépenses d'investissement et non plus sur les dépenses de fonctionnement.

- **PLFSS et cotisations CNRACL :**

Le projet de loi de finances de la sécurité sociale pour 2025 récemment censuré prévoyait l'augmentation de 4 points des cotisations employeurs CNRACL, portant le taux de 31,65% à 35,65% pour 2025. Cette hausse se poursuivrait en 2026 et 2027 dans les mêmes proportions.

1-3 Le contexte financier local

Malgré ce contexte d'incertitudes, la majorité municipale entend poursuivre sa feuille de route. Ainsi, les orientations budgétaires du prochain exercice ont continué à être construites au tour des **10 axes prioritaires poursuivis depuis le début du mandat, à savoir :**

- 1) Mobiliser les crédits nécessaires (6,8 millions d'euros) à la réalisation d'un PNRU 2 d'un montant total de 136 003 853 HT € consacrés pour 60% à l'habitat et pour 40 % aux équipements publics ;
- 2) Investir dans la protection de l'environnement et la transition énergétique ;
- 3) Maintenir une politique ambitieuse de construction de nouveaux logements ;
- 4) Ne pas augmenter les impôts pour la 24^{ème} année consécutive et contenir les tarifs publics en fonction de l'inflation ;
- 5) Réduire la dette ;
- 6) Poursuivre une démarche proactive de recherche de subventions et de partenariats ;
- 7) Donner la priorité à l'éducation et à l'école ;
- 8) Entretien et maintenir le patrimoine urbain ;
- 9) Développer une politique forte de solidarité et d'emplois à destination des roivalois.
- 10) Développer l'accès au sport et la culture pour tous ;

Les perspectives proposées garantissent le maintien de grands équilibres financiers et budgétaires. Il est à noter que l'année 2024 reste en prospective, l'exercice budgétaire n'étant pas encore clôturé.

2- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

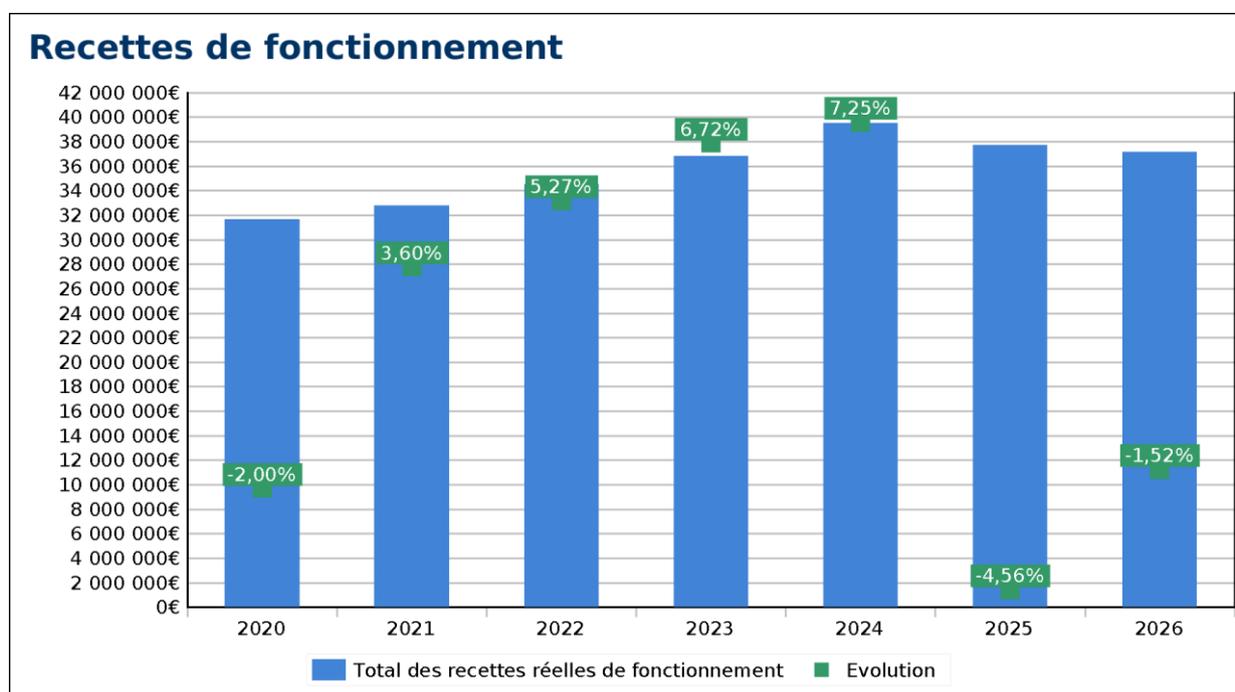
Les hypothèses budgétaires pour l'élaboration du budget primitif 2025 ont été déterminées au vu des éléments connus au moment de la rédaction de ce rapport. L'évolution du contexte économique ou législatif pourrait entraîner des ajustements au stade du budget primitif ou du budget supplémentaire.

Sur le plan du fonctionnement, l'objectif est de maîtriser les dépenses afin de préserver les marges de manœuvre nécessaires à l'exécution du programme d'investissements tout en faisant face aux efforts qui seront probablement demandés aux collectivités territoriales par une Loi de Finance.

2-1 La section de fonctionnement

- **Des recettes réelles de fonctionnement impactées à la baisse par la diminution des soutiens financiers extérieurs**

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	31 657 060	-2 %	2 330
2021	32 797 624	3,6 %	2 414
2022	34 527 091	5,27 %	2 576
2023	36 846 952	6,72 %	2 713
2024	39 518 452	7,25 %	2 909
2025	37 718 226	-4,56 %	2 777
2026	37 146 321	-1,52 %	2 735



Après un niveau exceptionnel de recettes de fonctionnement atteint en 2024, lié notamment aux produits des cessions d'actif, aux montants des participations des partenaires publics et des bailleurs aux projets de la Ville (CAF, flamme olympique, dispositif colo apprenante, politique de la ville), et à des régularisations comptables, **l'année 2025 retrouvera un rythme de progression conforme à celui des années précédentes** (+ 872k€ en 2025 par rapport à 2023).

Si lors des années précédentes, ces recettes augmentaient significativement entre le vote du budget primitif et la clôture de l'exercice, il est peu probable, compte tenu des nécessaires économies devant être réalisées par l'État, que le même phénomène se reproduise en 2025.

- **Les impôts et taxes : des bases moins dynamiques avec le recul de l'inflation**

Les impôts et taxes représentent 53% des recettes de fonctionnement, **soit 19,6M€**.

Les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2025 :

- Des taux de fiscalité inchangés ;
- Revalorisation des bases de 2,1% (+1,7% de revalorisation forfaitaire et +0,4% d'augmentation des bases nominales)
- Maintien du montant des attributions de compensation (AC) et ajustement de la dotation de solidarité communautaire (DSC) : -8,5k€
- FPIC prévu au niveau de la garantie de sortie soit 100k€
- Droits de mutation au niveau des recettes perçues en 2024 (160k€)

▪ **Les dotations et participations : l'hypothèse d'une probable stabilité pour une commune comme Val-de-Reuil**

Les dotations et participations représentent 43% des recettes de fonctionnement, **soit 15,9M€.**

Selon nos prévisions, la situation par rapport à 2024 seraient les suivantes :

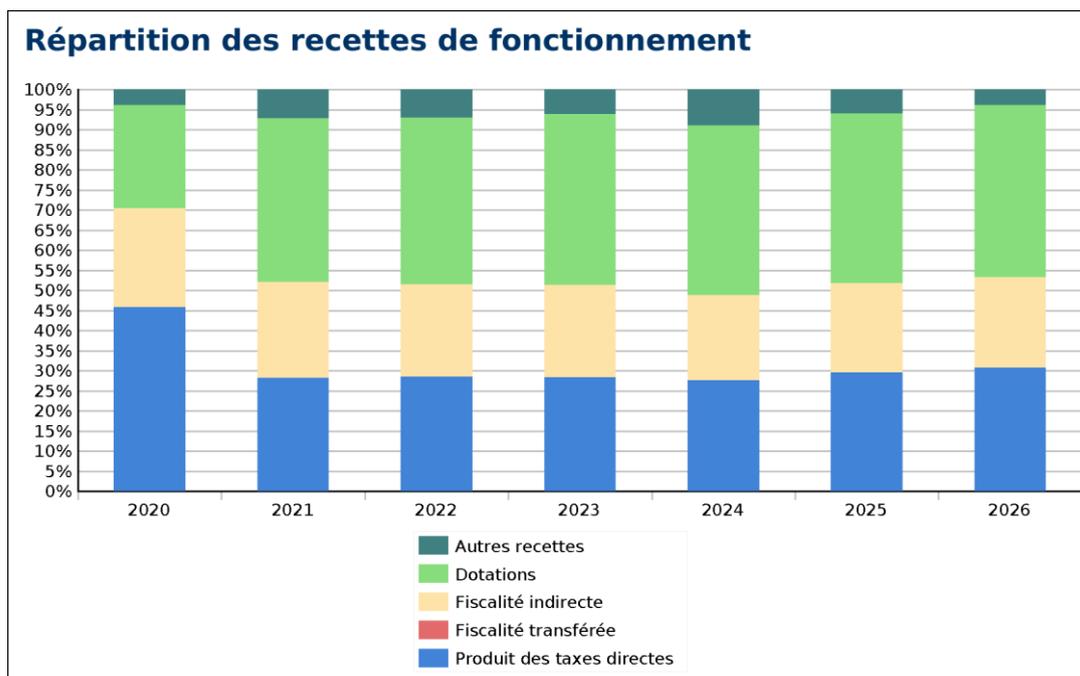
- Une évaluation prudente de la DGF en raison de la reprise de l'écrêtement de la part forfaitaires et de la revalorisation de la dotation de solidarité urbaine dont l'effet ne sera connu qu'en mars 2025
- Une évaluation prudente des recettes de la caisse d'allocations familiales au niveau des recettes perçues en 2023 (soit -300k€ par rapport aux prévisions 2024)
- Une revalorisation des compensations fiscales dans les mêmes proportions que les recettes fiscales (+2,1%)
- Une limitation des remboursements des emplois aidés par l'Etat au niveau des contrats en cours
- Une suppression des recettes de FCTVA (-60 k€)

▪ **Les autres produits de fonctionnement**

Les autres produits de fonctionnement représentent près de 4% des recettes de fonctionnement, **soit 1,4M€.**

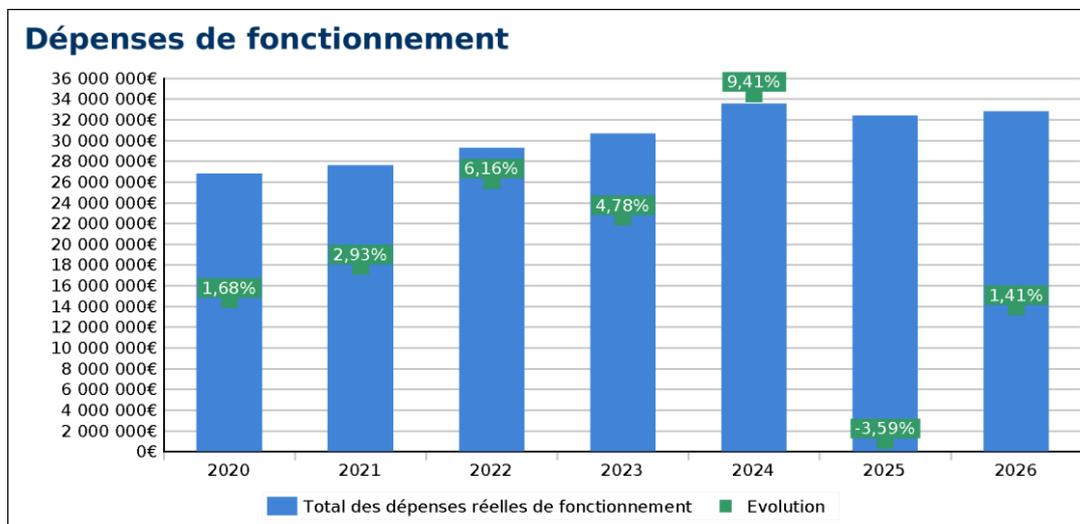
Les hypothèses retenues pour l'élaboration du budget 2025 :

- Des produits des services et du domaine au niveau 2024 mais qui pourraient tenir compte d'une compensation de l'inflation ;
- Un ajustement des remboursements assurantiels des charges du personnel malade ou absent au niveau de la moyenne des dernières années
- Une reconduction des produits financiers



- **Les dépenses réelles de fonctionnement : un effort de rigueur supplémentaire**

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2020	26 809 324	1,68 %	1 974
2021	27 593 796	2,93 %	2 031
2022	29 294 179	6,16 %	2 186
2023	30 694 001	4,78 %	2 260
2024	33 582 104	9,41 %	2 472
2025	32 377 562	-3,59 %	2 384
2026	32 833 821	1,41 %	2 417



- **Les charges à caractère général : l'impact de la très probable raréfaction des apports de l'État et des autres collectivités**

Les charges à caractère général représentent **34%** des dépenses de fonctionnement et sont projetées comme stables par rapport au BP 2024 mais en baisse de près de 9% par rapport à l'exécution prévisionnelle 2024.

Cette diminution tient compte de la baisse du coût de l'énergie et du ralentissement de l'inflation, mais demande un effort important d'économie sur l'ensemble des actions de la Ville et le gel de certaines politiques.

Cette diminution imposée par nos partenaires justifierait notamment une réflexion sur les politiques auxquelles ils concouraient d'ordinaire comme les crédits des TAP pour l'année scolaire 2025-2026, les recettes relatives à la Cité de l'emploi, le financement des séjours d'été conditionné par le maintien de la subvention « colo apprenantes », une hausse limitée à 1,1% des moyens dévolus à la maintenance et à l'entretien du patrimoine communal. Les demandes de transport pour les activités scolaires seraient rationalisées.

- **Les charges de personnel : contenir l'évolution naturelle**

Les charges de personnel représentent près de **49%** des dépenses de fonctionnement, **soit 15,7M€**. Elles progresseraient de 3,6% par rapport au BP 2024, et seraient en diminution de 1% par rapport à l'exécution prévisionnelle 2024.

Une partie de ces variations s'explique par un changement de règle comptable relative l'assurance du personnel dans les charges à caractère général (429k€).

Des efforts sont également prévus pour réduire l'impact de la hausse des cotisations patronales de la CNRACL, estimée à 196k€ :

- Report de certains recrutements ou non remplacement de départ (100k€)
- Diminution des heures supplémentaires (30k€)
- Réorganisation de l'accueil des centres de loisirs (70k€)

Au 1^{er} décembre 2024, la Ville comptabilisait **361.6 agents en ETP**, soit 8.58 ETP de plus qu'au 30 novembre 2023.

L'objectif d'optimisation de fonctionnement des services s'est poursuivi. Plusieurs modifications de l'organigramme sont de nouveau intervenues au cours de l'année 2024.

Il est à souligner :

- La création de nouveaux emplois au tableau des effectifs qui provient :
 - o D'une volonté de résorption de certaines situations de précarité (mise en stage, CDD de 3 ans) ;
 - o De la reprise en régie de l'entretien ménager des bâtiments administratifs (précédemment réalisé par un prestataire) et de besoins nouveaux liés aux projets de la Collectivité (ouverture de l'école Victor Hugo) ;
 - o De postes supplémentaires générateurs d'optimisation financière à terme et qui bénéficient d'un financement externe (énergéticien financé par l'ANRU, coordinateur Convention Territoriale Globale financé par la CAF de l'Eure)
 - o De la poursuite de la structuration des services (responsable restauration scolaire, journaliste, agents de police municipale),
 - o Le développement du recours à l'apprentissage malgré des subventions réduites : 7 apprentis dans les effectifs en 2024 (contre 6 en 2023, 5 en 2022 et 1 en 2021).

Chaque départ à la retraite ou absence aboutit à une évaluation, par la Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale des Services, de l'intérêt pour la Commune et au regard du service rendu à ses habitants de remplacer ou non l'agent partant ou absent.

Les équivalents temps plein ont évolué de la manière suivante sur la période 2014 – 2024 :

Année	A	B	C	Total
2014	21.9	31.5	288.8	342.2
2015	22.6	31	277.1	330.7
2016	20.6	31.2	284.5	336.3
2017	23.9	34.36	281.55	339.81
2018	26.9	34.2	274.3	335.4
2019	30.7	31.7	274.2	336.6
2020	31.45	31.8	281.23	344.48
2021	30.65	39.29	287.41	357.34
2022 **	32.95	57.6**	262.47**	353.01
2023*	33.93	56.2	262.88	353.02
2024*	38.23	57.1	269.27	364.6

*Au 30/11

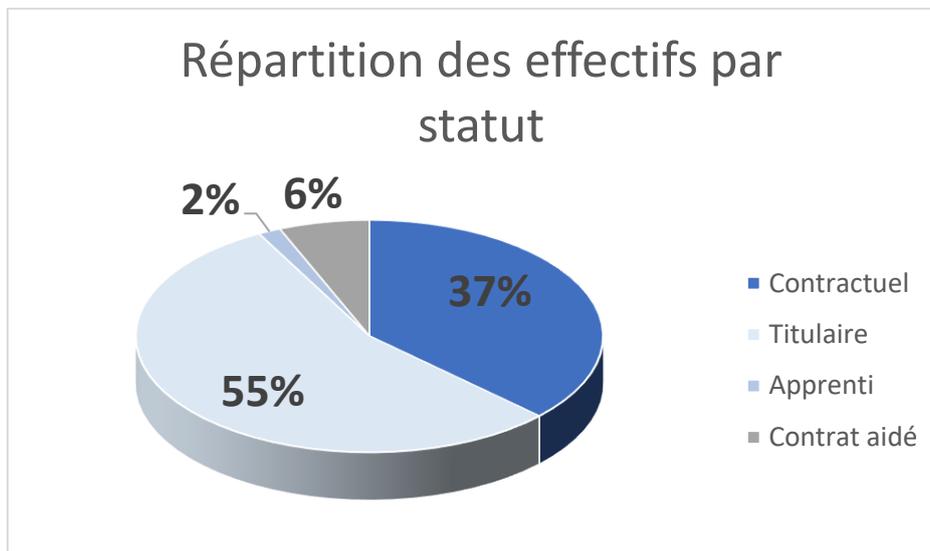
**Au 1^{er} janvier 2022, un reclassement des auxiliaires de puériculture est intervenu modifiant leur cadre d'emplois de catégorie C à B.

S'agissant des agents de catégorie A, 24,6 ETP sont occupés par des femmes contre 13,63 par des hommes.

La Loi de Transformation de la Fonction Publique a amené la collectivité à revoir l'organisation de son temps de travail et à supprimer les dispositions et congés spécifiques à la Commune. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le cycle de travail de référence est fixé à 39 heures par semaine avec l'attribution de 23 jours de compensation (R.T.T.). Des cycles particuliers ont été définis pour tenir compte des spécificités de certains métiers (policiers municipaux, ATSEM, etc) dans le Règlement du temps de Travail.

Le télétravail est une nouvelle modalité de travail proposée aux agents et mise en place depuis le 1^{er} septembre 2023, à raison de 1 jour maximum par semaine pour les activités qui le permettent. L'ensemble des règles relatives au télétravail est formalisé dans un accord, fruit d'un travail de concertation, pour maintenir la qualité de service public tout en adaptant notre organisation aux attentes des agents.

76.37 % des agents occupent un emploi à temps complet.



Année	Sexe	Temps Complet	Temps non complet	Temps partiel 80% demande agent	Total
2024	Féminin	197	50	17	264
	Masculin	107	26	2	135
	Total	304	76	19	399
2023	Féminin	186	49	19	254
	Masculin	104	23	2	129
	Total	290	72	21	383
2022	Féminin	191	48	14	253
	Masculin	110	18	0	128
	Total	301	66	14	381

La moyenne d'âge est de 45.04 ans (contre 44.4 en 2023). Les 55 ans et plus représentent 28.32 % des effectifs (contre 25.85 % en 2023). L'allongement de la durée de vie au travail oblige à accentuer la réflexion sur le maintien dans l'emploi et la formation tout au long de la vie.

La maîtrise de ce poste de dépense, tout en préservant l'emploi des agents et le service rendu aux administrés important de dépense, est une priorité.

▪ **Les autres charges de fonctionnement : maintien des subventions aux associations**

Les autres charges de fonctionnement représentent **14%** des dépenses de fonctionnement, **soit 4,6M€**.

Ces autres charges regroupent :

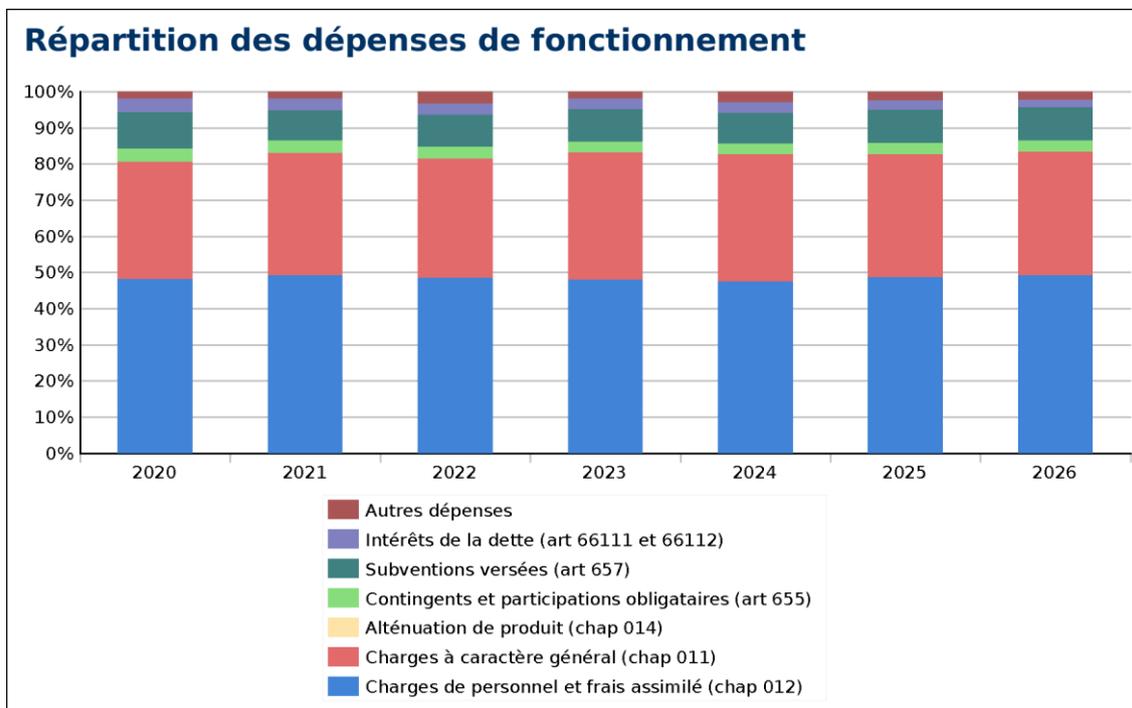
- Les contingents et participations obligatoires, notamment la contribution au SIEM (stable) et la contribution aux services d'incendie (+5%)
- La subvention au CCAS (+6%)
- Divers dépenses (licences des progiciel)
- Les subventions aux associations culturelles et aux associations sportives.

Pour mémoire, les principales subventions et participations versées :

Bénéficiaires	Montant
CCAS	1 791 307
SIEM	502 295
Théâtre de l'Arsenal	580 000
Pour faire briller les étoiles	90 000
VRAC	70 000
FCVR	60 000
La semaine des 4 jeudis	25 000
Entente Val-de-Reuil Louviers Handball	21 000
Beau geste	20 000
La factorie	20 000

▪ **Les charges financières**

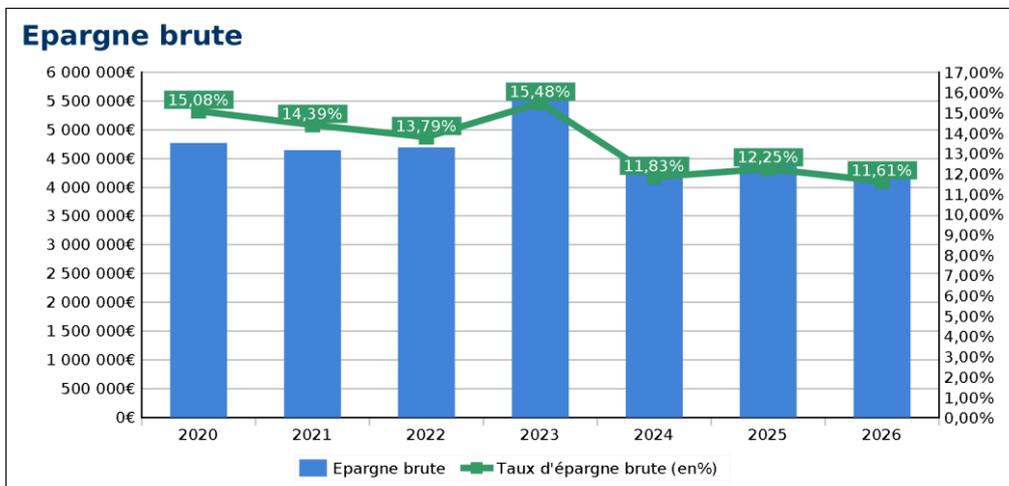
Les charges financières diminuent de plus de 8% en 2025 (962k€). Il s'agit des intérêts de la dette (ICNE compris) pour 854k€, des frais de ligne de trésorerie (70k€) et des intérêts du PPP (38k€).



• **Les épargnes et l'équilibre prévisionnels**

Selon les hypothèses du rapport d'orientation budgétaire, la section de fonctionnement permettrait de dégager une capacité de financement brute de **4,52 M€ en hausse par rapport à 2024**.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne brute	4 762 056	4 637 199	4 684 628	5 622 711	4 505 348	4 520 664	4 312 500
Taux d'épargne brute (en %)	15,08 %	14,39 %	13,79 %	15,48 %	11,83 %	12,25 %	11,61 %



Cette épargne brute permettra d'assurer le remboursement des annuités d'emprunt qui s'élèveront en 2025 à **4,5 millions d'euros**.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne de gestion	5 723 587	5 549 254	5 578 677	6 539 090	5 453 373	5 399 664	5 054 059
Epargne brute	4 762 056	4 637 199	4 684 628	5 622 711	4 505 348	4 520 664	4 312 500
Epargne nette	1 405 430	1 109 792	862 144	1 597 355	166 793	8 149	169 997

Les nombreuses incertitudes persistantes au moment d'établissement de ce rapport exigent prudence et rigueur. Il n'a ainsi pas été tenu compte des recettes prévisibles mais incertaines. Si elles se concrétisaient, elles viendraient consolider le niveau d'épargne nette qui est calculé à ce stade dans une hypothèse basse.

2-2 La section d'investissement

Le projet de budget 2025 s'inscrit dans la trajectoire fixée en début de mandat de réaliser et d'assurer le financement du PNRU 2 tout en poursuivant des investissements permettant de maintenir le niveau d'équipement de la Commune.

La programmation des investissements 2025 prévoit la mobilisation de **6,2M€** pour la poursuite du PNRU 2 mais également de **5,4M€** pour financer d'autres dépenses d'équipement.

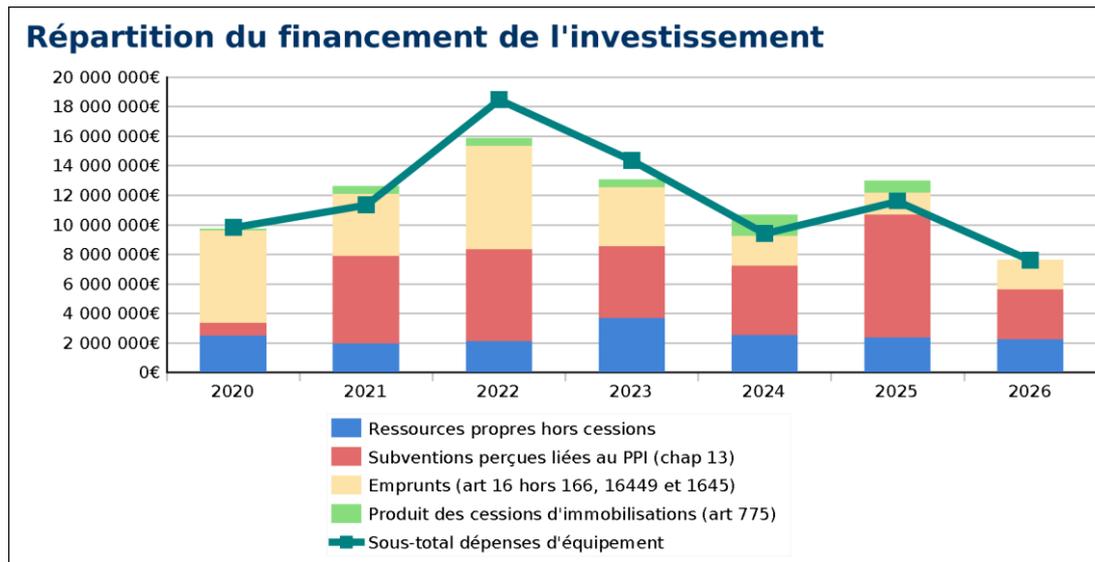
Le désendettement de la Ville se poursuit avec la mobilisation prévisionnelle, uniquement, d'un emprunt de 1,5M€ en 2025, après une année 2024, où le recours à l'emprunt a déjà été limitée (2M€).

- **Les recettes d'investissement :**

La programmation des investissements sera financée par :

- Un autofinancement prévisionnel de 4,52M€ ;
- Des dotations et fonds divers pour 2,35 M€ (FCTVA et Taxe d'aménagement) ;
- Des subventions d'investissement estimées à 7M€ ;
- Des cessions d'actif pour 820k€ ;
- Des emprunts nouveaux pour 1,5M€.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Epargne nette	1 405 430	1 109 792	862 144	1 597 355	166 793	8 149	169 997
FCTVA	987 808	775 156	1 150 259	1 901 797	2 133 622	2 188 803	1 860 000
Autres recettes	88 529	54 289	85 413	180 655	215 785	150 000	200 000
Produit de cessions	85 680	566 629	548 285	530 239	1 431 000	820 000	0
Ressources financières propres	2 567 447	2 505 866	2 646 101	4 210 047	3 947 200	3 166 952	2 229 997
Subventions perçues	858 602	5 954 778	6 226 067	4 848 948	4 725 620	8 325 534	3 390 000
Emprunts	6 290 000	4 172 000	7 000 000	4 017 200	2 000 000	1 500 000	2 000 000
Financement total	9 716 049	12 632 644	15 872 168	13 076 194	10 672 820	12 992 486	7 619 997



La capacité d'investissement de la Commune sur 2025 se situe donc à un niveau exceptionnel (13 millions d'euros contre une moyenne de 12,4 millions d'euros sur la période 2020-2024) avec un recours à l'emprunt très limité (1,5 millions d'euros contre une moyenne de 4,7 millions d'euros sur les exercices précédents).

- **Les dépenses d'investissement : l'objectif de l'amélioration du cadre de vie réaffirmé**

Les dépenses d'investissement sont estimées à **16,2 millions d'euros**.

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 4,51 M€ (contre 4,34 M€ en 2024), quant aux dépenses d'équipements, elles s'élèveraient à 11,6 M€ (contre 9,4 M€ prévu en 2024).

▪ **Le Programme Pluriannuel des Investissements (PPI) :**

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
PPI	9 811 113	13 412 121	6 375 618	4 021 013	9 400 000	11 606 640	7 600 000	62 226 505

Détails des opérations projetées

Description du projet	2024 (provisoire)	2025	2026	TOTAL
Groupe scolaire Victor Hugo	2 831 079	798 660	-	3 629 739
Complexe sportif Léo Lagrange	148 500	100 059	-	248 559
Aménagement de la promenade des Tilleul, de la place aux jeunes et de la place du Pas du Coq	441 816	1 076 129	1 399 159	2 917 104
Rénovation des espaces publics de la dalle	728 554	180 530	-	909 084
Voiries structurantes (Chaussée de Léry, du Parc, route de Louviers, des Sablons)	1 346 447	3 200 000	3 300 000	7 846 447
Création de la percée Musarde et aménagement du jardin de la grosses-borne	5 100	14 900	827 337	847 337
ANRU +	43 200	-	-	43 200
TOTAL PNRU	5 544 696	5 370 278	5 526 496	16 441 470
PPP éclairage public	835 310	859 000	185 752	1 880 062
Renouvellement équipement piscine	81 600	83 000	83 880	248 480
Acompagnement à la transition écologique	457 991	359 379	310 000	1 127 370
Aménagement du cadre de vie et des espaces publics	1 274 112	2 173 753	720 000	4 167 865
Réhabilitation des bâtiments scolaires	414 470	687 362	350 000	1 451 832
Divers travaux et équipements	792 000	2 073 868	423 872	3 289 740
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	9 400 179	11 606 640	7 600 000	28 606 819

- Aménagement du cadre de vie et des espaces publics : travaux de voiries hors PNRU (650 k€), création d'une aire de jeux dans le quartier des Noés (150k€), matériels de vidéo-vigilance (50k€), acquisition d'une balayeuse (190k€) et d'un bus (80k€) ...
- Divers travaux et équipements : rénovation de la piscine municipale (412 k€), création d'un nouveau terrain de football (450 k€), matériels informatiques (265k€), équipements sportifs pour 192€ (dont 60k€ pour le praticable du Gymnix), rénovation du centre de loisirs l'Eléphant (133k€), travaux d'économie d'énergie pour 65k€, matériels de restauration (30k€) et équipements petite enfance pour (21k€)

▪ **Les engagements pluriannuels au 31/12/2024 :**

Millésime	Opération	Libellé du Programme	Montant des Autorisations de Programme (AP)	Montant des Crédits de Paiements (CP)			
				Réalisations antérieures (avant 2024)	CP ouverts au titre l'exercice 2024	2025	2026
2011	10005	PPP ECLAIRAGE PUBLIC VIDEOCOMMUNICATION	12 112 852,05	10 232 790,20	835 310,00	859 000,00	185 751,85
2017	10016	TRAVAUX CHAUFFAGE BAT COMM	696 000,00	402 294,69	81 600,00	83 000,00	83 880,00
2018	10021	PNRU2-CERFS VOLANTS (VICTOR HUGO)	16 400 000,00	12 770 260,97	2 831 079,00	798 660,03	
2018	10022	PNRU2 - LEO LAGRANGE	10 986 397,00	10 737 837,90	148 500,00	100 059,10	
2019	10024	PNRU2 - DELAISSES ANRU	4 021 527,00	3 112 443,00	728 554,00	180 530,00	
2019	10025	PNRU2 - PROM TILLEULS ET ABORDS	7 125 255,00	4 208 150,77	441 816,00	1 076 129,00	1 399 159,23
2022	10038	PERCEE MUSARDE LIAISON GROSSE BORNE	1 467 180,00	-	5 100,00	14 900,00	827 337,00
2022	10039	EXTENSION GROUPE SCOLAIRE COLUCHE	1 491 986,00	8 202,00	21 012,00	731 000,00	731 772,00
2023	10040	VOIRIES STRUCTURANTES	9 967 180,00	394 019,72	1 346 447,00	3 200 000,00	3 300 000,00
2023	10041	TRANSFORMATION DE LA ROTONDE EN CYBERBASE	1 005 000,00	1 953,60	733 454,00	334 592,40	

Il convient de relever la volonté de la majorité municipale de ne pas prendre d'engagement pluriannuel d'investissement au-delà de la fin du mandat.

3 – L'ANALYSE DE LA DETTE

3-1 L'encours de la dette

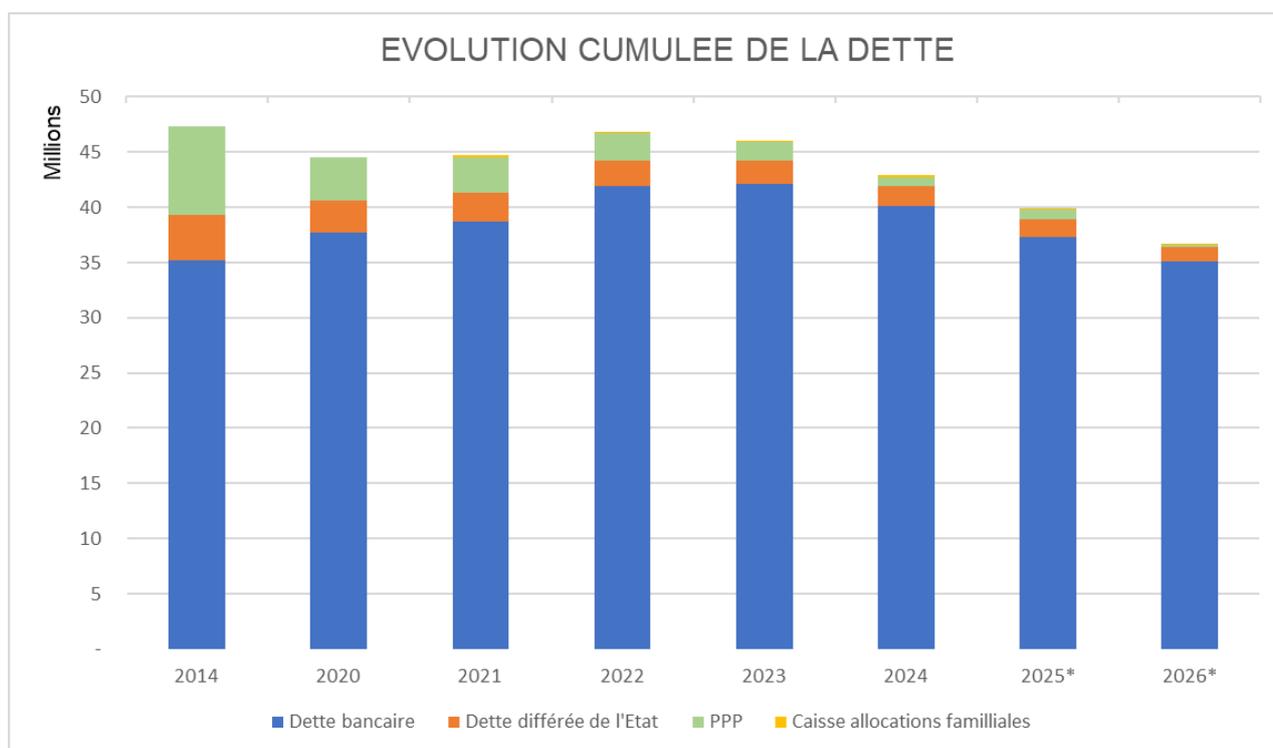
- **La dette consolidée : l'objectif de désendettement atteint**

L'encours de la dette consolidée (dette propre, dette de l'Établissement Public de la Ville Nouvelle transférée, Bail Emphytéotique du Centre Technique Municipal, Partenariat Public/Privé sur l'éclairage public) passera de **53 millions d'euros en 2014 à 39,9 millions d'euros fin 2025, soit le niveau le plus bas des 30 dernières années.**

Tout en souscrivant de nouveaux emprunts notamment nécessaires à la réalisation du PNRU 2 en 2025 et 2026, la Ville pourrait **réduire sa dette de plus de 10 % pendant la durée du mandat (2020-2025)** et de plus de 16 % en cumulant les efforts déjà consentis lors du précédent mandat (2014-2025).

Capital Restant Dû cumulé 31/12	2014	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026*
Dette bancaire	35 205 683	37 729 018	38 718 782	41 894 298	42 152 034	40 079 577	37 333 021	35 090 374
Dette différée de l'Etat	4 094 945	2 851 160	2 602 403	2 353 646	2 104 889	1 856 132	1 607 375	1 358 618
PPP	8 055 244	3 967 070	3 219 070	2 448 577	1 656 276	835 310	859 000	185 752
Caisse allocations familiales	-	-	172 000	154 800	137 600	120 400	103 200	86 000
TOTAL DETTE	47 355 872	44 547 248	44 712 255	46 851 321	46 050 799	42 891 419	39 902 596	36 720 743

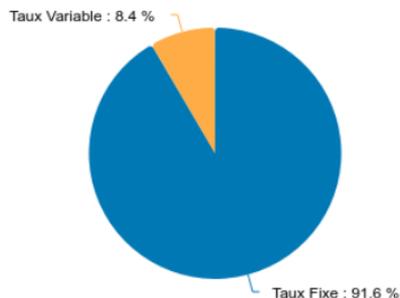
*Données provisoires



- **La dette auprès des établissements bancaires :**

L'encours de dette s'élèvera à **40 079 577,41 €** au 31 décembre 2024.

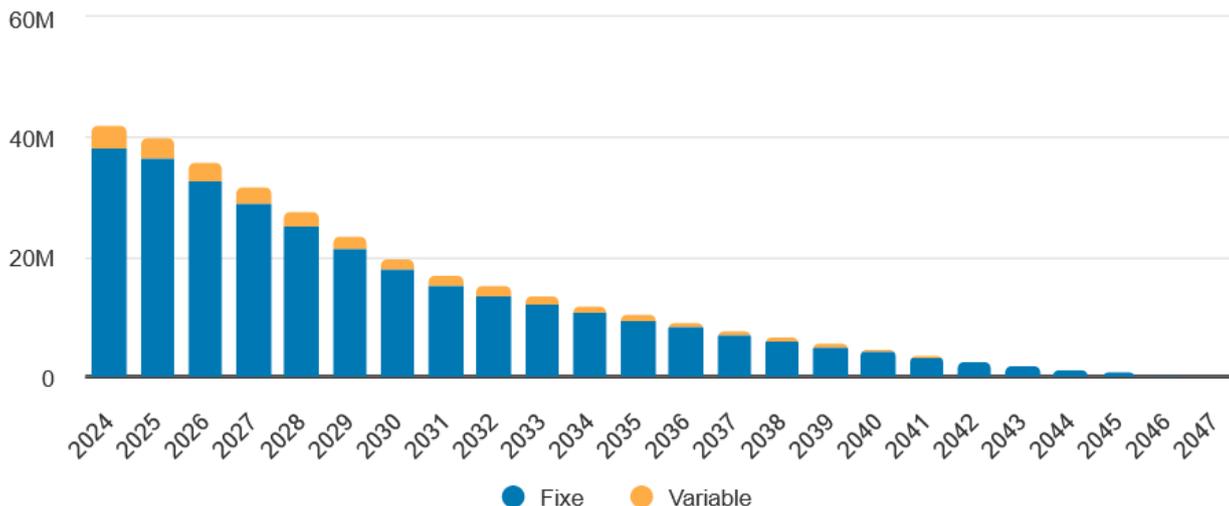
Le portefeuille est composé de 29 lignes d'emprunts, 21 à taux fixes et 8 à taux variables (représentant 8% de la dette bancaire de la Commune). Il est à noter que l'ensemble de l'encours est classé 1-A selon la charte Gissler, soit les plus sécurisés.



	Fixes	Variables	Total
Encours	36 716 027,90	3 363 549,51	40 079 577,41
%	91,61%	8,39%	100%
Durée de vie moyenne	6 ans, 9 mois	6 ans, 8 mois	6 ans, 9 mois
Duration	6 ans, 5 mois	6 ans	6 ans, 5 mois
Nombre d'emprunts	21	8	29
Taux actuariel	2,19%	3,33%	2,29%
Taux actuariel après couverture	2,19%	3,33%	2,29%

Au 31 décembre 2024, le profil d'extinction de l'encours de dette est le suivant :

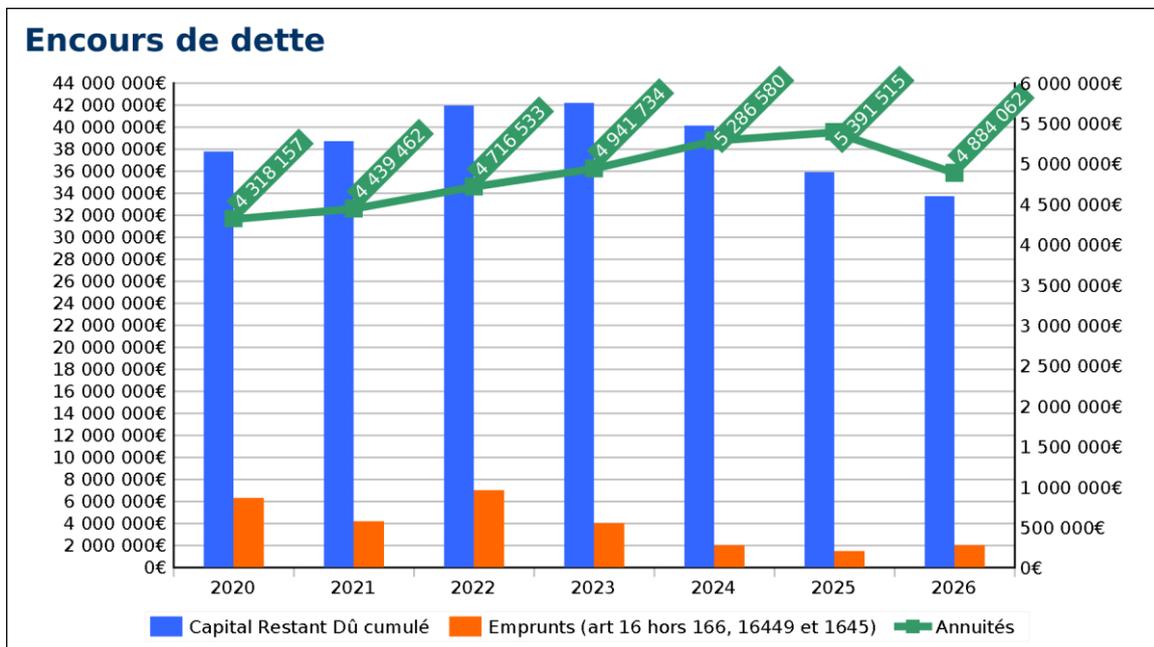
Extinction de l'encours



■ L'évolution de l'encours de dette

	Encours de dette au 31/12	Evolution n-1	Emprunts nouveaux
2020	37 729 018	8,43 %	6 290 000
2021	38 716 782	2,62 %	4 172 000
2022	41 894 298	8,21 %	7 000 000
2023	42 152 034	0,62 %	4 017 200
2024	40 079 577	-4,92 %	2 000 000
2025	35 858 021	-10,53 %	1 500 000
2026	33 715 374	-5,98 %	2 000 000

Le graphique ci-dessous indique par année les évolutions du capital restant dû et de l'annuité (échelle de droite du graphique) tout en retraçant les nouveaux emprunts à contracter dans le cadre du plan d'investissement prospectif.

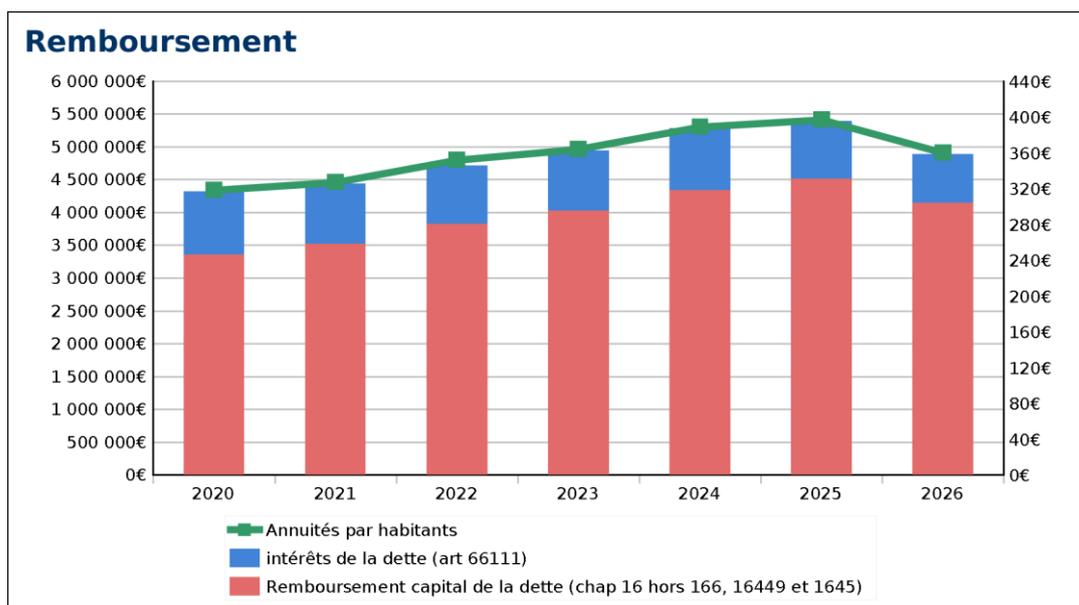


▪ **L'évolution de l'annuité de la dette**

L'annuité de la dette (capital + intérêts) s'échelonne et se ventile comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	4 318 157	4 439 462	4 716 533	4 659 047	4 869 361	5 063 196	5 054 695
Evolution n-1 (en %)	1,13 %	2,81 %	6,24 %	-1,22 %	4,51 %	3,98 %	-0,17 %
Capital en euro	3 356 626	3 527 407	3 822 484	3 766 208	3 987 768	4 151 802	4 145 536
Intérêts en euro	961 531	912 055	894 049	892 839	881 593	911 394	909 159

Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.

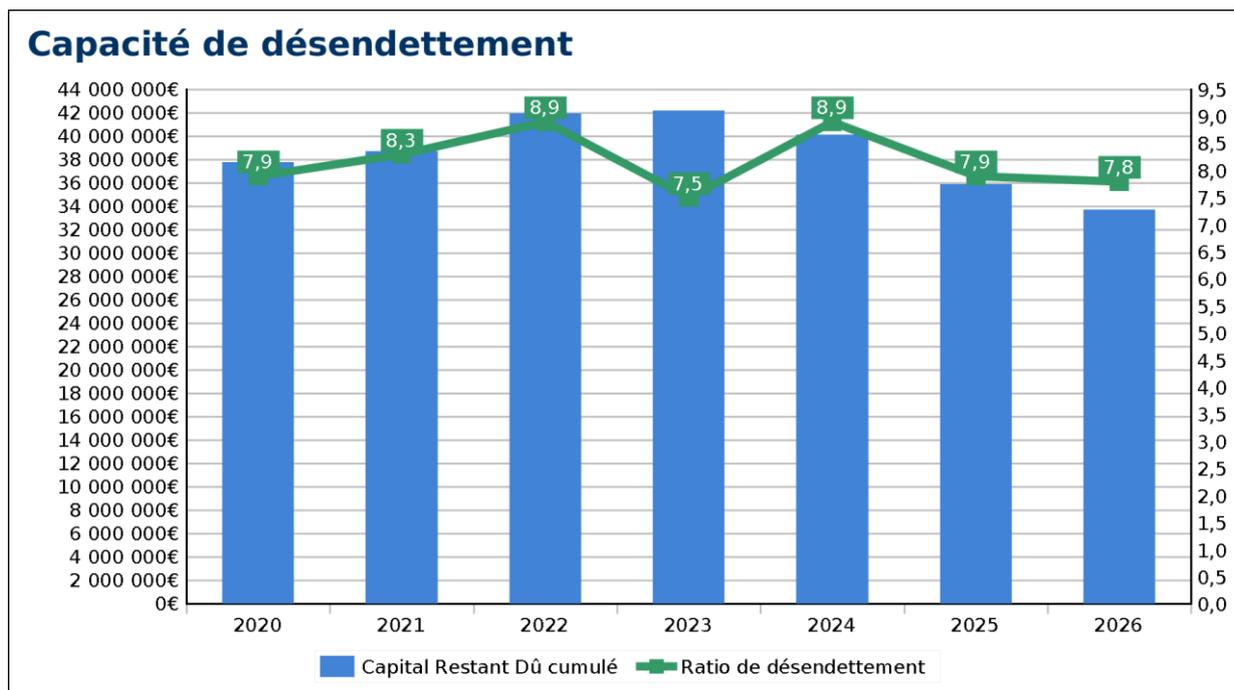


3-2 Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

La capacité de désendettement pour la collectivité évolue comme suit :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratio	7,9 ans	8,3 ans	8,9 ans	7,5 ans	8,9 ans	7,9 ans	7,8 ans



4 – ANNEXES

4-1 Ratios : comparatif

Ratios au 31/12/2023	Val-de-Reuil	Evreux	Louviers	Vernon
Nombre d'habitants	12 988	48 096	19 022	24 678
Dépenses réelles de fonctionnement / population	2 460	1 632	1 339	1 146
Produit des impositions directes / population	809	736	627	613
Recettes réelles de fonctionnement / population	2 819	1 781	1 465	1 279
Dépenses d'équipement / population	1 359	214	360	519
Encours de la dette / population	3 419	1 727	1 772	1 690
Dotation globale de fonctionnement / population	409	857	184	340
Dépenses de personnel en % des charges de la CAF	47,72%	61,44%	60,38%	45,53%
En cours de la dette en % des produits CAF	124,11%	97,67%	124,04%	132,26%

Capacité d'autofinancement = CAF

Sources : <https://www.impots.gouv.fr>